



VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

CONSEILS ET BONNES PRATIQUES VIGILANCE CRUE

À BRY-SUR-MARNE



LA MONTÉE IMPORTANTE DES EAUX DE LA MARNE EST UN PHÉNOMÈNE EXCEPTIONNEL MAIS RÉEL.

Par sa position géographique et sa topographie, Bry-sur-Marne se trouve confronté à des risques possibles d'inondations :

- Soit par débordement direct de la Marne, principalement au cours du premier trimestre, à la suite des pluies hivernales.
- Soit par débordement indirect avec des remontées d'eau dans les réseaux d'assainissement ou remontées d'eau de la nappe phréatique.

Pour faire face à toutes éventualités, M. le Maire, Charles Aslangul, mobilise chaque année, dès la fin novembre, les services municipaux pour anticiper et préparer l'activation, si nécessaire, du **Plan Communal de Sauvegarde**.

Ce plan est un outil opérationnel interne, géré par la **Police municipale**. Il sert à l'évaluation et le diagnostic des risques, l'organisation pour une gestion globale de la crise, la formation du personnel et des acteurs locaux impliqués dans la crise et l'information de la population.

Les Services techniques de la Ville interviennent en tant que coordonnateur entre le Département et le Territoire. Au niveau du Département, la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (DSEA) gère les réseaux d'assainissement.

La Direction de la Voirie et des Mobilités gère les berges et les digues protégées par des murets et des brèches anti-crue. En novembre 2020, le Département avait déjà procédé à la fermeture définitive de trois brèches anti-crue afin de sécuriser les abords des quais et les habitations situées aux abords (deux sur le Quai Victor Berrière et une sur le Quai Adrien Mentienne).

Au niveau du Territoire, l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Est Marne&Bois gère les réseaux d'assainissement exclusivement sur le Quai Ferber.

Depuis 2018, quatre vannes ont été installées permettant d'empêcher les remontées d'eau par les réseaux d'assainissement.

La Ville a également investi dans du matériel pour anticiper au mieux et prévenir les risques :

- Acquisition progressive de passerelles amovibles pour permettre l'accès aux rues inondées. Ces passerelles pourront être complétés par des installations précaires.
- Cuissards, bottes, pompes, convecteurs, tuyaux, parpaings, etc. Des prestataires sont également intégrés au dispositif afin d'intervenir, si nécessaire, pour mettre en service de l'éclairage et des pompes provisoires et procéder à du nettoyage supplémentaire (après décrue).

Pour prévenir les risques, voici quelques conseils et bonnes pratiques à lire et conserver en cas de risque imminent.

S'informer en cas d'inondation

Dès le début de la crue, vous pourrez consulter les médias qui diffuseront les informations et les consignes des autorités publiques.

- Le site de la Ville www.brysurmarne.fr
- Les réseaux sociaux de la Ville : **facebook et instagram**
- L'application Bry et vous
- Le site d'information sur les risques de crues www.vigicrues.gouv.fr
- La carte de vigilance Météo France <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>
- le site de la Préfecture du Val-de-Marne www.val-de-marne.gouv.fr
- Vos SMS si vous êtes inscrits au dispositif des **Voisins Vigilants et Solidaires**

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE

Une fois qu'une crue majeure de la Marne est annoncée, vous disposez de quelques heures pour vous organiser :



Fermez portes, fenêtres et sécurisez les ouvertures de votre habitation pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts (assurez-vous qu'elles soient hermétiques ; bouchez-les avec des sacs de terre ou en construisant des murets ; installez des batardeaux).



Identifiez le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz et coupez-les pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



Condamnez les aérations.



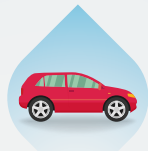
Montez, dans les étages, le matériel sensible ou pouvant occasionner une pollution ainsi que les meubles et objets de valeur entreposés dans les sous-sols.



Mettez à l'abri les papiers importants, les supports de stockage de données amovibles (disques durs externes, clé usb, carte mémoire des appareils photos, etc.).



Mettez à l'abri les équipements électriques.



Prévoyez le stationnement de votre véhicule hors de la zone inondable et hors des parkings souterrains proches de la Marne.



Prenez les mesures nécessaires concernant vos installations d'assainissement.



Composez votre "Kit inondation" : radio et piles de rechange ; lampes de poche ; eau potable ; vivres ; médicaments urgents (si vous suivez un traitement) ; si vous avez de jeunes enfants, pensez à leur alimentation et à l'équipement nécessaire à leur confort ; vêtements de rechange ; éventuellement sac de couchage et couverture.



Restez vigilant en suivant les informations relatives à la crue (via, notamment, les supports d'information cités ci-dessus).

QUE FAIRE PENDANT L'INONDATION ?



Coupez le gaz et l'électricité.



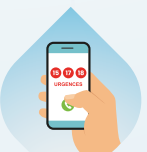
N'utilisez pas d'équipement électrique (ascenseurs, portes automatiques, etc.).



Mettez-vous en sécurité : installez-vous dans la zone refuge de votre habitation ou quittez votre habitation si cela est possible, tant que les accès sont hors d'eau, et si vous en recevez l'ordre des autorités.



Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, dans une zone inondée. Les accidents surviennent principalement lors de déplacements, à pied ou en voiture, dans les zones inondées.



Restreignez l'utilisation du téléphone aux cas d'urgence afin de laisser les lignes libres pour les secours.



Si l'eau courante est maintenue à votre domicile, attendez les consignes avant de l'utiliser.



Prenez des nouvelles de vos proches (famille, amis, voisins, etc.).



Continuez à vous informer.

SI VOUS ÊTES OBLIGÉ DE VOUS DÉPLACER :



Soyez très prudent.
Respectez les déviations
mises en place



Signalez votre départ
et votre destination à vos proches



Restez à l'écoute des consignes des autorités
publiques, suivez attentivement les conseils des
sauveteurs qui vous proposent une évacuation



Coupez le courant électrique
de votre domicile avant de partir.



**Attention, surtout ne restez pas dans votre véhicule
et ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en
voiture, sur une voie immergée ou dans un parking souterrain.
Évitez également de rester sous un arbre
à cause du risque de déracinement (vent ou sol fragilisé).**

QUE FAIRE APRÈS LA CRUE :



Pensez d'abord à votre sécurité, attention
aux chocs électriques. Faites vérifier, avant
utilisation, par la compagnie d'électricité,
tous les instruments électriques inondés.



Prenez des photos
pour l'assurance.



Après l'évacuation des eaux,
il faut assainir le plus rapidement
possible (sous 48h) afin d'éviter
les moisissures



Ne consommez pas l'eau du robinet
avant autorisation.

Numéros utiles

Mairie



📞 01 45 16 68 00

Police municipale



📞 01 45 16 68 22

Préfecture du Val-de-Marne



📞 01 49 56 60 00

SAMU

15

Police

17

Pompiers

18